

N° 688
17 DÉCEMBRE
2009

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

snes
fsu
Syndicat National
des Enseignements
de Second degré



ÉDITO DRÔLE D'ALLIANCE



La réforme des lycées est présentée comme voulant améliorer le fonctionnement et l'efficacité des lycées pour la réussite de chaque élève ; elle a une réalité bien concrète : une détérioration programmée des conditions de travail des élèves et des personnels.

Jugeons sur pièce : le regroupement des élèves des diverses séries pour les disciplines du tronc commun en Première va permettre d'augmenter les effectifs des cours dans ces disciplines. L'existence de programmes identiques à toutes les séries pour les disciplines du tronc commun va permettre de supprimer massivement des postes en réduisant les possibilités d'attribution de la première chaire pour de nombreux collègues des disciplines concernées. La désignation des membres du conseil pédagogique par le chef d'établissement (après l'avis des équipes pédagogiques dont il n'est pas obligé de tenir compte !), l'élargissement de ses compétences constituent, dans ces conditions, la mise sous tutelle pédagogique des

enseignants par le chef d'établissement ce qui, soit dit en passant, concerne aussi les collègues.

Que le principal syndicat des chefs d'établissement (SNPDEN-UNSA) applaudisse n'a guère surpris, mais que le SGEN-CFDT et l'UNSA-Éducation approuvent la réforme de Luc Chatel avec les conséquences qu'elle engendre pour les élèves et les personnels laisse perplexe. Il y a parfois de drôles d'alliances... Au SNES, c'est le souci d'être porte-parole de nos professions qui guide notre orientation syndicale. C'est donc l'expression des personnels intégrant la défense et l'amélioration du système éducatif qui présidera à l'organisation de la campagne d'actions en janvier incluant une grève à la mi-janvier et une manifestation nationale le 23 janvier.

■ Daniel Robin, cosecrétaire général

ACTION EN JANVIER GREVE ET MANIFESTATION

À l'occasion du lancement du grand emprunt, N. Sarkozy est revenu sur les déficits publics, annonçant une conférence nationale en janvier sur les déficits de l'État, des collectivités territoriales et de la Sécurité Sociale. Passant sous silence les conséquences des politiques de baisse des recettes fiscales et l'utilisation de l'argent public pour sauver les finances, le gouvernement prône la rigueur. D'ores et déjà, on sait que le débat sur les retraites préfigure de nouvelles dégradations, comme sur l'ensemble de la protection sociale, voire la remise en cause du droit de partir à 60 ans. Sur les salaires, c'est la stagnation qui est de mise ; la revalorisation de l'ensemble des personnels d'éducation est subordonnée aux marges dégagées par les suppressions de postes des budgets 2011 et 2012.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la réforme des lycées, élaborée comme une machine à supprimer des postes : réduction des horaires de nombreuses disciplines, fragilisation des séries technologiques et globalisation d'un quart de la dotation. Nul besoin d'être prophète pour en voir les effets rapidement produits. Les lycéens ne s'y sont d'ailleurs pas *Suite page 2* ▶▶▶

Carte scolaire en janvier

-16 000



AMPLIFIONS L'ACTION !

10 jours pour l'éducation

Le gouvernement tente d'appliquer les préconisations les plus libérales de l'OCDE. Il construit une école dans laquelle les décisions importantes seront prises dans les établissements par des personnels de direction formés en « manager » dans le cadre d'un marché scolaire. Le ministre refuse d'entendre le rejet par les personnels de la politique éducative du gouvernement et leurs revendications de mesures ambitieuses pour l'école, pour la jeunesse et pour nos métiers.

Le SNES décide d'un PLAN D'ACTION
du 14 au 23 janvier : page 3

Lycée : NON à la réforme Chatel !

Signez et faites signer la lettre-pétition
<http://www.pascettereformedeslycees.org/>

ACTION 3

• 10 JOURS
POUR L'ÉDUCATION

ENJEUX 4-5

- DÉCRET EPLE AU CSE : INACCEPTABLE
- FONCTION PUBLIQUE : LE TRAVAIL C'EST LA SANTÉ
- GRIPPE : LE GRAND BAZAR
- ÉQUIPES MOBILES : EXPÉRIMENTATION MUSCLÉE

MÉTIERS-CARRIÈRES 6

- MUTATIONS 2010
- QUESTION/RÉPONSE : RETRAITE ET TEMPS PARTIEL
- AED : MOBILISÉS AVEC LE SNES
- NON-TITULAIRES : EMBAUCHES À TOUT-VA

SYNDICALISME 7

- FSU/SOLIDAIRES
- RENCONTRE FSU/CGT SUR LES RETRAITES
- CONGRÈS FSU



►►► Suite de la page 1

ACTION EN JANVIER GRÈVE ET MANIFESTATION

trompés qui ont vite décodé, sous couvert d'autonomie, le désengagement de l'État et la montée des inégalités. Quant aux collègues, eux aussi ont rapidement réagi. Les débats sont nombreux : pour tous les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, aussi bien en lycée qu'en collège, où les enseignants ont déjà tiré le bilan des dérèglementations et voient les prescriptions s'accumuler, les missions devenir de moins en moins claires et la charge de travail de plus en plus lourde, ces débats doivent se poursuivre après les vacances. Le gouvernement entend mener une « guerre éclair », faire passer ses projets en s'appuyant sur quelques organisations syndicales représentant une minorité.

Le SNES, dans la poursuite des actions menées depuis la rentrée, appelle à se mobiliser collectivement pour le service public d'éducation, nos statuts, nos métiers et notre formation.


Pour cela, dans le cadre d'un plan continu d'actions en janvier, le SNES appelle à mener une grande campagne en direction de l'opinion, des parents et des élèves, débattre avec l'ensemble des collègues.

Avant la manifestation nationale du 23 janvier à Paris, il proposera à l'intersyndicale du secondaire et à la FSU une grève à la mi-janvier sur l'ensemble des dossiers éducatifs : emploi, revalorisation et conditions de travail, lycée et formation.

■ **Frédérique Rolet**

Publicité

INVITATION AUX AVANT-PREMIÈRES
RÉSERVÉES AUX ENSEIGNANTS
LE 17 JANVIER 2010



APRÈS LE PEUPLE MIGRATEUR
ET HIMALAYA L'ENFANCE D'UN CHIEF,
DÉCOUVREZ :

OCEANS

UN FILM DE JACQUES FERRIN ET JACQUES CLUZAUD

“OCEANS est avant tout un spectacle et, sans doute, une source d'émotions. Notre souhait est que de l'émotion suscitée par le film naissent interrogations et réflexions qui seront nourries par un important travail d'accompagnement du film au cours de son exploitation. Notre souhait est que les professeurs et leurs élèves s'approprient le film, qu'OCEANS soit leur film et qu'il serve de point d'appui pour évoquer ce qui finalement nous concerne tous au premier chef : la beauté et la richesse des océans.”

JACQUES FERRIN ET JACQUES CLUZAUD

AU CINÉMA LE 27 JANVIER

POUR VOUS INSCRIRE AUX AVANT-PREMIÈRES GRATUITES ET DÉCOUVRIR
LES DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT DU FILM RENDEZ-VOUS SUR
www.oceans-lefilm.com/enseignants

DROITS ET LIBERTÉ IVG : UN DROIT

La loi Veil-Pelletier instaurant pour chaque hôpital public « l'obligation hospitalière » de créer une structure pour la pratique des IVG a trente ans. La récente loi « Hôpital-Patient-Santé-Territoires » remet en cause ce droit pour toutes les femmes d'accéder à l'IVG au plus proche de leur domicile. Un droit qui n'a pas attendu cette loi pour être remis en cause : délais, manque de lits, de structures, d'information et d'accompagnement des patientes sont depuis longtemps le quotidien de ces centres, dans lesquels des professionnel(le)s exercent leur métier au plus près des patientes. Depuis le début de l'année 2009, trois centres IVG de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) ont été fermés et un quatrième est menacé, ces structures pratiquant pourtant un quart des IVG des AP-HP.

Une marche pour sauver l'IVG a eu lieu le 14 novembre dans la région parisienne contre la fermeture des trois centres d'IVG de Broussais, Tenon et Jean Rostand.

Cette mobilisation, pleinement soutenue par le SNES, doit continuer, notamment par la signature de la pétition : <http://orta.dynalias.org/petition-structures-ivg/home>

■ Pour le groupe femmes du SNES,
Ingrid Darroman, secteur.femmes@snes.edu

Quelques sites utiles :

<http://www.collectifdroitsdesfemmes.org>
<http://www.ancic.asso.fr/>
<http://www.planning-familial.org/ouverture.php>



EDVIGE AGAIN

Douze organisations, dont la FSU, ont déposé le 30 novembre deux recours en annulation devant le Conseil d'État pour les décrets remplaçant celui qui créait le fichier « EDVIGE ». Si la mobilisation contre le premier décret « EDVIGE » a permis la disparition des données sensibles se rapportant à la vie sexuelle et à l'état de santé, bon nombre des précédentes critiques s'appliquent toujours aux nouveaux décrets. Une pétition demandant le retrait des deux décrets a été mise en ligne à <http://nonaedvige.sgdg.org/spip.php?article1114>

■ **Philippe Castel**

© Atmosphère/fotolia.com

ACTION

10 JOURS POUR L'ÉDUCATION

Réformes inacceptables du lycée et de la formation des maîtres, pouvoirs accrus des chefs d'établissement dans le cadre d'une réforme de la « gouvernance » des EPLE, absence de revalorisation de nos métiers, libéralisation de la carte scolaire, attaque contre le service d'orientation scolaire, collège abandonné aux conséquences de la loi Fillon, recours accru à la précarité...
Assez !

Pour faire entendre la voix des personnels, **obliger le gouvernement à renoncer** à ses « réformes » et imposer une autre politique éducative !

Le SNES décide d'un **PLAN D'ACTION CONTINU** 10 jours du 14 au 23 janvier pour **mobiliser les personnels, convaincre et construire la réussite d'une MANIFESTATION NATIONALE à Paris le 23 janvier :**

- **une journée de grève à la mi-janvier**, dans le cadre le plus unitaire possible ;
- **des actions dans les établissements** en direction des personnels : réunions, heures d'information syndicale, assemblées générales...
- **une campagne d'information** et d'alerte auprès des lycéens, des parents, de la presse, de l'opinion...
- **le refus collectif** de toute anticipation des décrets et arrêtés.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION : RÉFORME DU LYCÉE

Le 10 décembre, après avoir refusé de retirer les textes présentés comme le lui demandait l'intersyndicale représentant près de 80% des personnels, le ministre Luc Chatel a conclu son discours d'ouverture du CSE¹ consacré à l'examen du projet² de « réforme du lycée » en annonçant la publication des textes pour fin janvier... tout en soulignant combien il était attaché à la concertation. Les programmes seraient élaborés dans les semaines qui viennent.

Des conditions d'enseignement et d'étude, il n'a pas été question, mais des « modules de formation » pour les enseignants ont été promis.

Aucune réponse n'a été apportée aux inquiétudes sur le budget de l'Éducation nationale, ni sur l'éventuel rôle de la réforme dans les économies budgétaires. Seules concessions ministérielles, le chef d'établissement devra consulter les équipes pédagogiques avant de nommer les membres du conseil pédagogique, et le volume des horaires globalisés sera fixé par les arrêtés, les recteurs ne pouvant plus moduler cette dotation qu'en l'abondant.

À la demande de l'UNSA, de la CFDT et de la FCPE, qui avaient déclaré leur adhésion à « l'esprit de la réforme », le ministère a introduit quelques « nouveautés » :

- **mainmise du chef d'établissement sur l'usage de la dotation globalisée** (voir page 4 l'analyse du décret EPLE) ;
- **accompagnement personnalisé toujours plus fourre-tout** : il comprendra obligatoirement une offre de travaux interdisciplinaires ainsi mis en concurrence avec le soutien ou le travail sur l'orientation... ;
- **proposition du tutorat à tous les élèves** : comment rendre effective cette forme d'obligation faite aux établissements sans remettre en cause le volontariat des tuteurs ? et avec quel financement ?

Avant de voter contre les textes présentés, le SNES-FSU a défendu les prérogatives du Conseil d'Administration et des équipes pluri-professionnelles, le refus de la globalisation de moyens, le rôle central des CO-Psy dans l'élaboration par les élèves de leur projet d'orientation. Seul un amendement sur la désignation des membres du conseil pédagogique a obtenu une majorité de voix (voir p. 4).

Le projet finalement approuvé par le CSE inscrit, contre la grande majorité des personnels, le second degré dans une transformation radicale de sa conception et de son organisation, suivant les recommandations de l'OCDE pour une gouvernance locale sous la responsabilité quasi unique du chef d'établissement. Déjà certains d'entre eux semblent anticiper la publication des textes et convoquent les conseils pédagogiques pour travailler à la répartition des moyens globalisés à la rentrée 2010.

Le SNES-FSU refuse cette orientation et appelle à s'opposer à toute anticipation et à se mobiliser dans les établissements pour faire échec à cette réforme.

■ Valérie Sipahimalani

1. Conseil supérieur de l'Éducation, organe consultatif, voir sa composition sur le site du SNES.

2. Voir ensemble des textes et l'analyse détaillée du SNES sur le site : <http://www.snes.edu/Lycees-Chatel-mobilisons-nous.html>

FORMATION DES MAÎTRES MOBILISATION

Le 15 décembre les personnels étaient appelés à l'action pour une autre réforme de la formation des maîtres.

Sourd aux nombreuses protestations contre son projet, le ministre persiste à utiliser la réforme de la formation des maîtres pour répondre aux contraintes budgétaires. C'est ainsi que les stagiaires verront leur temps de service allongé à 12 heures par semaine et que les étudiants seront utilisés comme des moyens d'enseignement ou d'éducation au travers des « stages en responsabilité ». Il est nécessaire d'amplifier les mobilisations, en lien avec celles contre la réforme du lycée, pour imposer d'autres choix, en particulier une année pleine et entière de formation pour les lauréats des concours, ou la création de véritables prérecrutements et d'une allocation d'autonomie pour les étudiants.

Ces actions commencent par le refus d'organiser les stages en responsabilité à destination des étudiants. C'est en effet le moyen de mettre en échec la façon qu'a le gouvernement d'économiser 3 000 emplois et de justifier par la même occasion ses attaques contre la formation des maîtres.

■ Emmanuel Mercier

CHATEL ET LA VOIE TECHNO : ANNONCE D'UN DIVORCE

Le ministre a présenté les grandes lignes de ce que pourrait être la réforme des séries STI-STL, il prévoit des annonces en mars 2010 pour une application à la rentrée 2011, ainsi que :

- le renforcement des enseignements généraux et d'un tronc commun qui se rapprocherait des séries générales ;
- le maintien d'un fort ancrage technologique dans des champs technologiques plus polyvalents ;
- deux langues vivantes imposées pour tous ;
- les deux heures d'accompagnement personnalisé généralisées.

Pour les STI, 4 ou 5 spécialités seraient conservées (en Terminale ?) : l'architecture et la construction, les systèmes d'information et le numérique, l'énergie et le développement durable, l'innovation technologique et l'éco-conception... et les arts appliqués ; quant aux STL, elles seraient redéfinies autour des biotechnologies et des sciences physiques et chimiques.

On le voit, l'absence de champs technologiques solides de référence (en dehors de la construction et des arts appliqués), le renforcement d'un tronc commun pour les enseignements généraux entraîneraient une perte de spécificité de ces formations technologiques. Enfin le maintien à 1 h 30 des enseignements technologiques de Seconde ne permettra pas de développer les démarches tech-

nologiques.

La technologie ne se « montre » pas, elle se pratique, il faut du temps, des équipements et des conditions d'enseignement adaptées. Les propositions du ministre semblent déjà tourner le dos à ces principes.

■ Thierry Reygades

Voir article sur les STG et ST2S sur le site : <http://www.snes.edu/voie-technologique.html>

ÉTATS GÉNÉRAUX DES SERVICES PUBLICS

Les batailles menées dans l'éducation, la santé, la poste, la petite enfance, la culture... montrent le fort potentiel de résistance et d'attachement aux services publics existant dans la population. Mais pour la FSU, l'objectif n'est pas la seule défense des services publics, mais leur transformation. C'est dans cet esprit qu'avec la CGT et Solidaires du côté syndical, le PS, le PC,

les Verts, le parti de gauche, la gauche unitaire, le NPA côté politique, la LDH, ATTAC, Copernic... du côté associatif, elle a constitué un collectif national pour les états généraux des services publics. Il s'agit d'ouvrir un débat citoyen large sur des propositions pour des services publics efficaces et démocratiques autour de quatre questions. Quels champs des services publics, à quel niveau ? Comment associer la population, les personnels et les élus à une gestion démocratique des services publics ? Avec quels financements et donc quelle fiscalité ? Quels agents avec quel statut ?

Le 17 décembre, un meeting à la Mutualité a lancé publiquement le processus, sur la base d'un appel commun : États généraux locaux pendant les périodes janvier-février et avril associant très largement la population et des états généraux nationaux vers la mi-mai. Un site internet dédié verra le jour mi-décembre où comités départementaux et organisations signataires déposeront leurs contributions au débat autour des quatre thèmes.

En articulation avec cette démarche, serait lancée une pétition nationale reprenant la demande d'insérer dans la Constitution des principes forts sur les services publics.

■ Claudie Martens

CULTURE EN LUTTE

Depuis plusieurs semaines, le SNAC (FSU) et l'intersyndicale sont en lutte contre l'application de la RGPP et de la RéATE au service public de la Culture, se traduisant par le recours à l'emploi précaire, une baisse constante des effectifs et des moyens alloués par l'État aux musées, bibliothèques patrimoniales, monuments nationaux et archéologie préventive.

Rejoignant les agents du Centre Pompidou, les personnels de la BNF ont décidé la grève et à un rassemblement le 15 décembre, contre les suppressions de postes, la baisse des subventions, l'arrêt de l'externalisation des missions et pour la résorption de l'emploi précaire. « Je ne serai pas le fossoyeur du ministère » a proclamé Frédéric Mitterrand : il est temps de passer des paroles aux actes.



« Il faut compter ses richesses par les moyens qu'on a de satisfaire ses désirs » ABBÉ PRÉVOST

DÉCRET EPLE AU CSE : INACCEPTABLE

Le ministère impose une transformation radicale, largement inspirée des recommandations de l'OCDE, de l'organisation des collèges et des lycées par des modifications importantes du

décret EPLE¹. Renforcement considérable du rôle du chef d'établissement en matière pédagogique et d'évaluation, installation du conseil pédagogique comme une hiérarchie pédagogi-

gique intermédiaire désignée par le chef d'établissement et globalisation d'une part importante de moyens abandonnée à la gestion locale sont des évolutions inacceptables.

RADIOSCOPIE DU DÉCRET

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Le CA serait dessaisi de ses prérogatives de décisions, et ses possibilités d'amendements et d'intervention seraient considérablement limitées.

Depuis 1985, « les EPLE disposent en matière pédagogique et éducative d'une autonomie qui porte [notamment] sur l'emploi des dotations en heures d'enseignement dans le respect... des horaires réglementaires ». Ainsi, « le chef d'établissement... soumet au conseil d'administration les mesures à prendre dans les domaines définis à l'article R 421-2 [domaines d'autonomie pédagogique] et exécute les décisions adoptées par le conseil ».

La volonté ministérielle de donner au chef d'établissement la compétence de décider en cas de désaccord a trouvé l'appui de la CFDT, de l'UNSA et de la FCPE, et la formulation définitive ferme encore plus les possibilités d'amendements puisqu'elle laisse entendre que les propositions ne peuvent émaner que du chef d'établissement.

« Dans l'hypothèse où la première proposition... est rejetée par le conseil d'administration, la commission permanente procède à une nouvelle instruction avant qu'une nouvelle proposition soit soumise au vote du conseil d'administration. Le second vote du conseil d'administration doit intervenir dans un délai de 10 jours suivant le premier vote. Dans le cas où le conseil d'administration rejette la seconde proposition relative à l'emploi des dotations en heures qui lui est soumise, le chef d'établissement en qualité de représentant de l'État en arrête l'emploi. »

Ce texte renforce de manière outrancière les pouvoirs de la hiérarchie locale et dessaisit les autorités rectorales et académiques d'une partie de leur pouvoir de tutelle. Il remet en cause les équilibres trouvés en 1985 et que nos représentants en CA doivent déjà aujourd'hui souvent défendre, en allant parfois même jusque devant les tribunaux.

Il est l'illustration brutale de la volonté de substituer à l'autonomie de l'EPLE, celle du chef d'établissement.

LE CONSEIL PÉDAGOGIQUE

Le projet du ministère reprend les éléments de la loi et précise le mode de désignation des membres, les missions et le fonctionnement de ce conseil. Il a, là encore, reçu le soutien de l'UNSA et de la CFDT.

Ainsi le projet de décret indique que :

...[le chef d'établissement] « désigne les membres du conseil pédagogique après consultation des équipes pédagogiques concernées ».

... « le conseil pédagogique est consulté sur : l'organisation des enseignements en groupe de compétences..., la notation et l'évaluation des activités scolaires... »

Il formule des propositions quant aux modalités d'organisation de l'accompagnement personnalisé, que le chef d'établissement soumet ensuite au conseil d'administration... »

Toute latitude serait ainsi donnée au chef d'établissement pour s'adjoindre une garde rapprochée pédagogique de son choix et dont le rôle serait considérable.

Le SNES a rappelé son opposition à toute hiérarchie pédagogique intermédiaire et dénoncé la remise en cause de la liberté pédagogique des enseignants et le danger de voir se développer des formes internes à l'établissement d'évaluation pédagogique des enseignants.

Il a proposé l'amendement, approuvé majoritairement par le CSE : « Les membres du conseil pédagogique... sont désignés par les équipes pédagogiques parmi les personnels volontaires de ces mêmes équipes ». L'administration, fort du soutien du SE et de la CFDT, ne compte pas le reprendre.

Fondamentalement en désaccord avec la possibilité donnée aux établissements de gérer environ 25 % de la dotation qu'ils reçoivent en heures d'enseignement, avec le renforcement de l'autonomie du chef d'établissement et une hiérarchie pédagogique intermédiaire interne à l'établissement, le SNES appelle à la mobilisation pour faire échec à ce projet.

■ F. Bellin

¹ Décret relatif aux Établissements Publics Locaux d'Enseignement qui réglemente le fonctionnement des établissements publics du second degré, notamment celui de leur CA comme le rôle du chef d'établissement.

LYCÉE : MISE EN MUSIQUE DU DÉCRET

Les textes votés par le CSE¹ du 10 décembre inscrivent la réforme du lycée dans le cadre du désengagement de l'État et d'une nouvelle organisation des établissements.

REMISE EN CAUSE DU FONCTIONNEMENT ACTUEL

► **Conseil pédagogique** chargé de préparer l'utilisation des horaires globalisés, la répartition des dédoublements, la mise en place de l'accompagnement personnalisé, l'évaluation des activités scolaires...

► **Heures en groupes à effectif réduit réparties localement** hors de toute grille nationale : 10 h 30 en classe de Seconde, soit le quart de la dotation par classe, et de 6 à 10 heures selon les séries dans le cycle terminal général.

► **Accompagnement personnalisé** de 2 heures hebdomadaires par élève : les heures profs au-delà des 2 heures seront déterminées par l'établissement et prises sur la part globalisée.

► **Glissement des missions des enseignants** : accompagnement personnalisé, tutorat, stages non évalués de remise à niveau.

► **Attribution de la dotation des classes de Première** par les recteurs en deux temps : le tronc commun, puis les heures spécifiques aux séries, en groupant autant que possible les élèves par groupes de 35, faisant donc éclater les classes et les séries.



RGPP² ET DIMINUTION DE L'EMPLOI PUBLIC

► Non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, recours aux heures supplémentaires et aux personnels précaires.

► Mise en place systématique des indicateurs de performance et des contrats d'objectifs.

► Inspections pédagogiques réservées aux

débuts de carrières et aux enseignants « en difficulté », recentrage des missions des IPR³ sur les établissements et leurs résultats.

► Renoncement à la démocratisation du lycée : traitement de la difficulté scolaire hors de la classe, assorti de dispositifs de réorientation, réforme de la voie professionnelle, discours sur la seule obligation de formation (et non pas de scolarisation) des 16-18 ans, mise en avant de l'apprentissage...

Au final, de quelle autonomie s'agira-t-il ? Gérer la pénurie de moyens avec des classes le plus chargées possible, la concurrence entre collègues, disciplines et établissements.

Faites vos comptes ! Quelles seront les conséquences en termes de climat de travail et de nombre de postes dans votre établissement ?

Cette politique est inacceptable.

■ Valérie Sipahimalani

1. Conseil Supérieur de l'Éducation.
2. Révision générale des politiques publiques.
3. Inspecteurs pédagogiques régionaux.



COLLÈGE : TRIPTYQUE MAUDIT !

Les difficultés d'exercice du métier au collège s'amplifient à mesure que les suppressions de postes s'accroissent et que l'assouplissement de la carte scolaire renforce la ghettoïsation de nombre d'établissements.

Les dotations se réduisent d'année en année et seuls les RAR et les RRS¹

conservent quelques marges de manœuvre, mais pour combien de temps encore ? À tel point que, dans un nombre croissant de collèges, les heures d'ATP en Sixième, de chorale ou de latin sont transférées vers l'accompagnement éducatif. Les effectifs ne cessent d'augmenter, les conditions d'enseignement de se dégrader, des missions nouvelles se multiplient. Les livrets de compétences ouvrent une nouvelle étape de dénaturation du métier.

Les effets des contrats d'objectifs se font déjà sentir : certains élèves de Troisième sont « incités » à ne pas présenter le Brevet, ou à ne choisir que la LV1 pour le niveau A2 ; les pressions sur les personnels se font de plus en plus lourdes, les réunions se multiplient ; le socle devient le seul horizon pour nombre d'élèves, certains étant même regroupés dans des « classes socle ». L'autonomie renforcée des collèges se réduit de fait à celle du chef d'établissement, qui préside le Conseil Pédagogique et en nomme les membres, se voyant ainsi octroyer un rôle pédagogique marqué, notam-

ment sur les pratiques des enseignants. On se rapproche des souhaits de l'OCDE qui induisent une évaluation locale des enseignants sur la base, notamment, des résultats des élèves.

Une telle autonomie alliée au socle commun, au droit à l'expérimentation et aux contrats d'objectifs, ne peut que se traduire par un affranchissement des grilles horaires nationales au prétexte d'une adaptation au local. C'était le sens des préconisations de l'audit de 2006 sur les horaires en collège qui proposait d'attribuer « jusqu'à 20 % » des dotations actuelles sur projet.

Le SNES ne saurait accepter une telle dérive. La situation du collège requiert des dotations abondées afin que les équipes puissent, au-delà des horaires nationaux suffisants, opérer quelques choix pédagogiques pour améliorer les conditions d'enseignement et d'études (effectifs par classe, travaux en petits groupes, horaires disciplinaires abondés, dispositifs d'aide, etc.) et bénéficier d'un temps de travail collectif intégré dans leurs services.

■ Bruno Mer

1. RAR : Réseau Ambition Réussite ; RRS : Réseau de Réussite Scolaire.

Lycée Jean-Lurçat à Paris

De la mobilisation des collègues de Jean-Lurçat (Paris XIII), la presse n'a retenu que l'attitude inacceptable d'une classe vis-à-vis d'une collègue qui, dans des conditions difficiles, reste ferme en matière d'exigence dans sa discipline.

Pour les collègues comme pour la section académique, l'essentiel n'est pas là. Certes, elle est révélatrice des difficultés d'exercice dans la voie technologique, de la dégradation des conditions de travail et du manque de moyens mais, surtout, notre collègue n'a reçu, jusqu'à la grève, aucun soutien de son administration, la direction de cet établissement allant jusqu'à demander aux élèves un « rapport » sur les collègues quand ceux-ci sont en butte à l'hostilité de leur classe.

Le S3 a alerté le rectorat sur cet établissement en comité techno prioritaire (CTP) un mois avant l'événement. Une fois de plus, il aura fallu attendre la grève et un article dans *Le Monde* pour que les autorités académiques réagissent.

Reconquête du mois de juin : on prend les mêmes et on recommence !

La circulaire « orientation et examen » cadrant le calendrier 2009-2010 est parue au BO n° 45 du 3 décembre 2009. Calquée à peu de chose près sur celle de l'an passé (seule l'épreuve d'histoire géographie au baccalauréat a été avancée dans le calendrier), elle promet un joli mois de juin ! Le SNES s'est adressé au ministre pour dénoncer cette organisation et demander qu'elle soit modifiée. Il appelle dès maintenant les collègues à faire remonter à leur section académique toute difficulté rencontrée dans leur établissement, de manière à alimenter les discussions avec le ministère et les rectorats.

« L'erreur est la nuit des esprits et le piège de l'innocence » VAUVENARGUES

FONCTION PUBLIQUE LE TRAVAIL C'EST LA SANTÉ

La FSU vient de signer un accord qui doit maintenant permettre aux fonctionnaires de voir se combler le retard considérable pris par la fonction publique, notamment d'État, sur les questions de santé au travail. Les instances et outils équivalents à ceux des salariés du privé seront donc d'ici quelques mois à mettre en œuvre dans l'Éducation nationale.

L'accord a été signé par tous les syndicats de la fonction publique à l'exception de Solidaires, afin d'acter les avancées significatives obtenues après plus d'un an de négociations, et grâce à une large unité syndicale qui a contraint le gouvernement à revoir plusieurs fois sa copie.

La transformation des comités Hygiène et sécurité (CHS) en CHS-CT (conditions de travail), sera un atout majeur pour mettre au devant de la scène l'organisation du travail et pour se donner les moyens de la prévention des risques professionnels, y compris les risques psychosociaux et les Troubles musculo-squelettiques. Des indicateurs d'évaluation et un calendrier ont été exigés afin que l'engagement des employeurs publics ne reste pas lettre morte. Des formations pour les représentants dans les nouvelles instances, mais aussi pour les personnels à tous les niveaux, devront être mises en place.

Les suicides de salariés l'ont mis en évidence : le travail tue. Les questions de santé au travail revêtent une résonance particulière. Le texte est donc un levier pour avancer sur ces questions. Dans l'Éducation nationale, où la situation est



parmi les plus mauvaises avec une médecine de prévention indigente, des CHS qui ne sont pas réunis et avec seulement 11 % des EPLE qui ont réalisé le DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques), le défi à relever est important. Au SNES de s'en saisir de manière offensive, en travaillant ces questions, en s'impliquant davantage dans les CHS-CT dont la transformation va faire des instances de premier plan, mais aussi dans les établissements.

Au-delà de la réalisation du DU, des réunions de CHS, il faudra travailler à l'identification des facteurs de risques, débattre du travail, en faire une question syndicale. D'autant plus nécessaire que la politique actuelle de suppression de postes et de gestion des « ressources humaines » pèse lourdement sur les conditions de travail, l'organisation du travail et la santé des personnels, et s'inscrit dans un contexte inquiétant qui nécessite la poursuite des mobilisations. Une audience va être demandée à la DRH du ministère, pour porter les revendications sur ces questions et l'exigence d'une application rapide de l'accord.

■ Elizabeth Labaye

GRIPPE LE GRAND BAZAR

Après les déclarations péremptoires du ministre sur l'organisation de prévention de la pandémie, l'impression qui ressort aujourd'hui est plutôt celle d'un grand bazar. Selon les départements, les établissements et écoles ont été systématiquement fermés dès les premiers grippés apparus, et dans d'autres, le choix a été de ne pas fermer.

Aujourd'hui, dans un contexte compliqué – communauté médicale divisée, interrogations sur la fiabilité des vaccins et le nombre commandé aux industries pharmaceutiques... – la mise en œuvre

d'une vaccination à grande échelle et surmédiatisée apparaît chaotique. Parmi les personnels, certains souhaitent se faire vacciner et la question d'une vaccination des personnels dans les établissements en même temps que les élèves a été posée par la FSU lors d'une réunion organisée au ministère. Selon le MEN, le ministère de la Santé s'y est opposé, parce que les personnels de l'éducation ne sont pas un public prioritaire. Et alors que des circulaires ont été diffusées fin août, et qu'un Comité central hygiène et sécurité s'est tenu notamment sur ce sujet, les personnels dits « fragiles » se voient contester leurs droits dans certaines académies. On a pu par contre éviter, dans la plupart des cas, des dispositifs autoritaires et peu efficaces grâce aux prises de position du SNES sur l'organisation pédagogique proposée en cas de fermetures d'établissements.

Le SNES, qui dénonce depuis des années la faiblesse de la médecine de prévention et l'absence de prise en compte des questions de santé des personnels, exige que le ministère s'engage à assurer la protection des personnels et des élèves.

■ Elizabeth Labaye

LIVRETS DE COMPÉTENCES CONSTRUIRE LE REFUS

L'évaluation de la maîtrise du socle commun fait débat aujourd'hui et confirme toutes les critiques que nous faisons de ce socle. Aucun texte officiel n'impose de renseigner le livret de compétences cette année, seule une note de service (qui n'a pas valeur de texte réglementaire) mentionne « ... la tenue du document attestant la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun sera obligatoire dès la rentrée scolaire 2009 ».

Il est indispensable de construire collectivement cette année le refus de renseigner les livrets de compétences en le motivant :

- Le socle commun ne règle rien et risque de n'être qu'une machine à trier les élèves à très court terme : le socle pour les uns et l'ensemble des programmes pour les autres (dans certains établissements des classes « socle » voient déjà le jour).
- La validation imposée du niveau A2 et du B2i a mis en évidence les limites de ce type d'évaluation et les problèmes qu'elle pose, en lien avec les contrats d'objectifs qui soumettent les collèges à une obligation de résultats et pervertissent la notion même d'évaluation des élèves.
- Certains piliers du socle posent problème, notamment les 6 et 7 : l'école n'est pas là pour enseigner des attitudes normatives.
- Le collège ne peut devenir le lieu de l'évaluation incessante des compétences.
- L'égalité de traitement des élèves n'est pas assurée quand l'autonomie renforcée des EPLE, le droit à l'expérimentation et la suppression de la carte scolaire poussent à une adaptation locale dans le cadre d'une polarisation sociale renforcée des collèges.
- Il y a urgence pour que le débat sur la nécessaire évolution des contenus, des pratiques et de l'évaluation soit relancé, un débat national

dont les enseignants seraient partie prenante, avec des chercheurs et des experts.

Le système éducatif français ne doit pas répéter les erreurs des systèmes québécois ou belge, qui s'interrogent fortement, voire reviennent sur l'enseignement et l'évaluation par compétences. Il est temps cette année d'en convaincre les parents et l'opinion publique avant la généralisation programmée pour l'an prochain. Un argumentaire et des documents d'analyse sont disponibles sur le site du SNES¹.

La profession a tout à gagner à imposer d'autres finalités du collège, une autre conception du système éducatif.

■ Roland Hubert, Monique Daune



1. <http://www.snes.edu/Livret-de-competences-en-ligne-sur.html>

<http://www.snes.edu/NOTE-DE-SYNTHESE-SOCLE-COMMUN.html>

<http://www.snes.edu/Fiche-College-No2.html>

<http://www.snes.edu/Fiches-argumentaires.html>



ÉQUIPES MOBILES EXPÉRIMENTATION MUSCLÉE

La première Équipe Mobile de Sécurité (EMS) a été mise en place à Créteil, la suivante à Paris. Ces dispositifs « musclés » ont vocation à se généraliser.

Cinq cents personnes seront recrutées, une équipe par académie, dirigée par un « conseiller sécurité » auprès du recteur. L'équipe mobile à Créteil comprend un commissaire de police détaché, épaulé par des agents précaires portant blouson et casquette, de niveau bac, ayant une expérience « dans les métiers de la sécurité ou ex-assistant d'éducation » ; des personnels titulaires « aux compétences diverses » complètent ces équipes (CPE, psychologue, enseignant...). Depuis les annonces présidentielles de mai 2009, suite à des faits graves d'intrusion et de violence, les ministres de l'Éducation et de l'Intérieur ont présenté un plan de « sécurisation des établissements ».

Il prévoit, en plus des EMS, la généralisation des diagnostics sécurité et des policiers référents ainsi que des formations destinées aux personnels de direction, de gestion et d'éducation

en convention avec l'Institut des hautes Études de la Sécurité.

Les actes de violence recensés (enquête SIVIS) relativisent ces annonces tapageuses. La moitié des actes déclarés l'an dernier sont concentrés dans 10 % des établissements. Leur moyenne est de 10,5 pour 1 000 élèves (11,6 l'an dernier), avec une moyenne inférieure à 4 pour 1 000 en lycée, les collèges et les LP étant plus touchés (12 pour 1 000 et 13 pour 1 000). Le discours masque donc des réalités bien différentes : ces dispositifs ne sont pas à la hauteur des besoins sociaux et ne remplacent pas les renforts éducatifs nécessaires. Amalgames et généralisations se multiplient – « sanctuarisation » et « sécurisation », élèves et délinquance, sécurité et autorité – et se traduisent dans des dispositifs jusque-là réservés aux espaces marchands ou publics : bilan de sécurisation, surveillance vidéo, portiques, équipes d'intervention... Sanctuariser l'École, c'est la protéger de toute cette pression sécuritaire.

■ Valérie Héroult

Amiante : premiers recensements

Le SNES et la FSU ont exigé qu'une enquête permettant de déterminer les niveaux d'exposition à l'amiante soit adressée à tous les personnels avant leur départ en retraite.

Le MEN a choisi de cibler les personnes « à risque » en raison de leur profession et lieu de travail, et de laisser aux autres la responsabilité de remplir d'eux-mêmes un questionnaire sur les sites académiques.

Le SNES le regrette : des collègues non répertoriés « à risque » ont été victimes de l'amiante et en subissent les conséquences. Aujourd'hui, avec les premiers résultats pour l'enquête menée auprès des personnels nés en 1949 ou avant, un premier constat s'impose : un peu plus de 2 % d'expositions fortes et près de 7 % d'expositions intermédiaires. Plusieurs centaines de collègues vont devoir être suivis, le ministère doit organiser maintenant le suivi des personnes concernées. Pour autant, les collègues en exposition faible ne doivent pas être négligés. Les enquêtes vont se poursuivre pour les personnels nés en 1950, 1951... donc pendant des années. Cela suppose une organisation rigoureuse et des personnels : il faut faire vite ! **Si, né(e) en 1949 voire 1950, vous n'avez rien reçu et pensez avoir été exposé(e), remplissez l'enquête sur le site du rectorat.**

Le rapport de l'ONZUS confirme les conséquences néfastes de la politique de Sarkozy dans les banlieues

Le rapport 2009 de l'Observatoire national des Zones Urbaines Sensibles montre une nouvelle dégradation de la situation des banlieues. Le chômage (16,9 %) y est deux fois plus élevé qu'ailleurs, la pauvreté progresse (33,1 % des habitants sous le seuil de pauvreté en 2008 contre 30,5 % en 2006). Dans le domaine scolaire, on notera les quelques progrès (discutables d'ailleurs) des résultats au brevet mais surtout l'augmentation du nombre moyen d'élèves par classe, un retard de deux ans ou plus en Sixième (3,7 % contre 1,7 % hors ZUS) et enfin une réussite en moyenne en baisse pour les élèves de ZUS dans les voies professionnelles et technologiques. La politique de gouvernement n'est donc ni juste, ni efficace.



« S'il est difficile qu'un grand État soit bien gouverné, il l'est beaucoup plus qu'il soit bien gouverné par un seul homme » ROUSSEAU

MUTATIONS 2010

QUE FAIRE APRÈS LA FERMETURE DES SERVEURS ?

Après la fermeture du serveur, les collègues reçoivent le **formulaire de confirmation** dans leur établissement : vérifier les vœux, leur ordre, la situation administrative ; corriger en rouge toute erreur. Joindre les **pièces justificatives**, car toutes les situations ouvrant droit à bonification doivent être justifiées. Inscrire le nombre de pièces jointes au dossier et les cocher sur la liste *ad hoc*. L'administration ne réclame aucune pièce manquante. Si des pièces ne peuvent être jointes (ex. : attestation pour un nouveau travail du conjoint), préciser par lettre celles qui seront envoyées ultérieurement, et avant le Groupe de Travail de vérification des barèmes (cf. calendrier



rectoral). **Le dossier complet et signé** sera remis au chef d'établissement qui atteste la présence des pièces justificatives, complète s'il y a lieu la rubrique APV, et transmet au rectorat. Les personnels gérés par la DGRH B2-4 (29^e base) renvoient directement à ce bureau le formulaire (ou le dossier papier) et les pièces justificatives. Garder toujours une photocopie de tous ces documents.

Retourner la fiche syndicale de suivi individuel avec ces mêmes documents à la section académique du SNES⁽¹⁾. La fiche (L'US spéciale « Mutations 2010 ») est téléchargeable sur le site www.snes.edu. Elle permet aux élus de vérifier les informations enregistrées par l'administration, rectifier des erreurs ou des oublis, faire prendre en compte des éléments complémentaires dans le respect des règles communes.

C'est aussi le moyen de peser sur les textes réglementaires pour permettre l'interprétation la plus favorable pour tous en s'appuyant sur des cas concrets et faire avancer nos demandes d'amélioration générale.

De très nombreux collègues se sont émus auprès des élus de la teneur des conseils délivrés par la plateforme privée de communication ministérielle constituée de personnels intérimaires peu formés (cf. L'US précédente n° 687). Les erreurs ainsi délivrées aux demandeurs de mutation en guise de conseil risquent d'avoir de fâcheuses conséquences : vœux mal formulés, stratégies inadéquates... Les élus du SNES restent

attachés à la déontologie, à la confidentialité absolue devant protéger les données individuelles, à la qualité et à la pertinence des conseils délivrés aux collègues, à la fiabilité de l'annonce des résultats. **La fiche syndicale est essentielle.** Indiquer si vous avez contacté cette plateforme.

La fiche permet de délivrer une **information personnalisée** (barème, affectation proposée...) : ne pas oublier de signer la formule autorisant les élus à recourir à l'informatique.

■ **Christophe Barbillat,**
Dominique Dédale Deschamps,
emploi@snes.edu

(1) Pour les collègues gérés par la 29^e base, retourner la fiche syndicale à la section « Hors de France » au siège national.

AED MOBILISÉS AVEC LE SNES

La catégorie des assistants d'éducation (AED) a aujourd'hui presque partout dans les établissements remplacé celle des MI-SE. Personnels aux statuts fragiles, ils peuvent compter sur le SNES pour les aider à organiser leur défense collective.



Les AED sont confrontés au turnover des six ans, aux dégradations constantes des conditions de travail et à la privatisation des AVS. Le SNES a tenu les 19 et 20 novembre un stage de formation syndicale ouvert à tous les syndiqués. Une vingtaine de participants, venus de nombreuses académies, ont débattu de ces enjeux et de l'action collective à mener pour la catégorie.

Après avoir mis à la disposition des personnels de surveillance la première plaquette d'information sur nos droits et remis à neuf le mémo AED, le SNES poursuit son action avec notamment une deuxième plaquette axée sur l'action dont la publication est prévue pour janvier. Le SNES demande au ministère des mesures d'urgence :

• **Pour les AED étudiants et ceux qui sont en formation**, prioritairement pour ceux qui préparent les concours d'enseignement d'Éducation et d'Orientation, la possibilité de bénéficier de trois ans supplémentaires après leur sixième année de contrat sur justification de poursuite d'études.

• **Pour les non-étudiants**, la mise en place d'un véritable plan de formation professionnelle individualisé permettant une insertion professionnelle à l'issue des six ans de contrat.



La mise en place de postes d'AED réservés aux étudiants.

Notre objectif doit être clair : la reconstruction d'un statut de MI-SE amélioré réservé aux étudiants !

D'autre part, le SNES défend la création d'emplois statutaires spécifiques, reconnaissant la spécificité des tâches et prenant en compte une professionnalisation des collègues AVS. Mobilisons-nous pour construire ensemble, avec le SNES, un espace de revendications et agissons sur le terrain dans chaque académie. Pour cela, il est certain que le rôle et la solidarité des militants du SNES sont essentiels pour reconquérir la base et améliorer notre visibilité. Il est temps d'avancer vers un avenir où la réalisation de ses projets professionnels n'est plus une utopie ! ■ **Alexandra Tkaczynski**
aed@snes.edu

NON-TITULAIRES EMBAUCHÉS À TOUT-VA

Les 3 000 suppressions de postes de TZR au budget 2009 ne sont pas sans conséquences. Trois mois après la rentrée, plus de 20 000 non-titulaires sont actuellement recrutés, nombre qui avait été atteint au terme de l'année scolaire dernière. Devant la pénurie des moyens en remplacement, les rectorats recrutent à tout-va. Après avoir malmené des précaires détenteurs de compétences certaines, à coups de chômage et de vacances, suscitant découragement et aggravant la rotation de personnels précaires, les rectorats se retrouvent pris au dépourvu. L'administration n'écartera aucun moyen pour attirer de nouvelles recrues : annonces dans les universités ou au Pôle Emploi, publicité dans des quotidiens régionaux (une page entière dans *Ouest France*). Le recteur de Créteil préfère diffuser une circulaire appelant les chefs d'établissement à rechercher « dans [leur] entou-

rage personnel ou parmi [leur] population de vie scolaire, des étudiants ou des personnels titulaires au minimum d'une licence ou ayant des compétences avérées qui pourraient venir valablement alimenter le vivier de contractuels ou de vacataires ».

Cette initiative a suscité la vive réaction d'une intersyndicale large qui condamne l'absence d'ambition de l'État pour l'avenir de ces agents fragiles. Des milliers exercent depuis des années dans des conditions difficiles, sont rémunérés au minimum vital et sont maintenus dans la précarité en raison de la baisse drastique du nombre de postes aux concours internes et en raison de l'absence d'un plan de titularisation que le SNES continue à revendiquer. On ne peut pas déplorer la paupérisation des enseignants et, dans le même temps, la favoriser !

■ **Vincent Lombard,** nontitulaires@snes.edu



QUESTION/RÉPONSE RETRAITE ET TEMPS PARTIEL

Est-il avantageux de surcotiser pour la retraite quand on exerce à temps partiel ?

S'il s'agit d'un temps partiel pour élever un enfant, la période de réduction voire d'arrêt total d'activité est prise en compte gratuitement jusqu'aux trois ans de l'enfant sans surcotisation. En revanche dans les autres cas, le temps partiel affecte le calcul de la pension.

En effet, s'il n'y a pas d'incidence sur la durée d'assurance qui reste de quatre trimestres par an quelle que soit la quotité de service, une année travaillée à temps partiel affecte en revanche la durée liquidable : par exemple une année travaillée à mi-temps n'apporte que deux trimestres liquidables, une année travaillée à 80 % n'en apporte que 3,2 (trois trimestres et dix-huit jours).

La surcotisation permet que, quelle que soit la quotité choisie, l'année à temps partiel soit

comptabilisée comme une année travaillée à temps plein en durée d'assurance et en durée liquidable.

Mais en dessous d'une quotité de service équivalente à 80 % d'un temps plein, la surcotisation coûte vraiment cher, sauf pour un fonctionnaire reconnu handicapé à plus de 80 %. Par exemple, le taux global de cotisation retraite atteint 35,97 % du brut mensuel perçu pour un travail à mi-temps. Pour un 15/18, le niveau de surcotisation sera de 12,81 % de la rémunération brute mensuelle (soit 11,90 % du traitement indiciaire brut versé pour un plein temps).

Pour ceux qui en remplissent les conditions, il sera sûrement bien plus intéressant de choisir une CPA.

■ **remunera@snes.edu**

1. Durée de référence pour la décote.

Promotions 2010 : agir pour sa carrière !

Les notes de service promotions-carières (accès à la hors-classe, changement de corps, accès au grade de DCIO) sont publiées au BO du 17 décembre 2009.

Tout sur les promotions 2010

Pour bien suivre, comprendre et agir pour sa carrière : les conseils des commissaires paritaires, élus nationaux du SNES.

Dans ce supplément spécial « promotions 2010 », vous trouverez :

- les enjeux : revalorisation, évaluation-notation... ;
- les procédures, les contacts et les coordonnées indispensables ;
- les références (grilles de notation, rythme d'avancement, reclassements...) ;
- les fiches syndicales de suivi individuel...

Pour suivre l'actualité : consultez régulièrement le site www.snes.edu (rubrique « La carrière ») et les sites des sections académiques.



Retraités, néo retraités

Le SNES a besoin de vous, vous avez besoin du SNES. Vous êtes des milliers à avoir fait valoir vos droits : vous savez que pour la défense de votre pouvoir d'achat, pour la garantie de vos retraites, pour toutes les questions liées à la protection sociale, pour la défense d'un service public auquel vous avez consacré votre vie professionnelle le rôle des syndicats est vital. 2010, nouveau rendez-vous sur les retraites : l'évolution prévue, malgré la publication du rapport du COR après les élections régionales, n'est pas guidée par la volonté de rééquilibrer la redistribution de plus-value vers la rémunération du travail salarié et donc des pensions.

Renouvelez votre adhésion, militez à la FGR-FP, rejoignez la SFR-FSU, participez à la préparation du congrès de la FSU.

« Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir » MONTESQUIEU

FSU/SOLIDAIRES

SOCIAL ET ÉCOLOGIE
DANS LE MÊME BATEAU

Plus d'une centaine de militants syndicaux ont participé au colloque « la crise écologique : une question syndicale » organisé par la FSU et l'Union syndicale Solidaire le 2 décembre dernier.

Après une présentation des travaux du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) par Robert Kandel de l'institut Simon Laplace, une première table ronde était consacrée, à quelques jours du sommet de Copenhague, aux enjeux fondamentaux posés par la conférence : finance carbone, logique des permis d'émission, position des principaux émetteurs, rapports nord sud... En deuxième partie de matinée était analysée plus particulièrement la politique européenne dans le domaine énergétique.

L'après-midi a été centrée sur les alternatives au mode de développement actuel. Quel contenu donner à un développement plus sobre en carbone, conçu dans le cadre plus large d'un projet de transformation sociale fondé sur des valeurs d'égalité, de justice sociale et de gestion démocratique et raisonnée des ressources ? Des débats ont parfois été vifs autour des questions de croissance, alter croissance ou décroissance, de l'articulation entre responsabilité collective et liberté individuelle. L'accord a par contre été large sur l'idée que question écologique et question sociale étaient indissociables, traiter l'une en ignorant l'autre ne pouvant mener qu'à des impasses. Cette première rencontre a croisé les expériences issues de secteurs professionnels divers



(recherche, santé, énergie, éducation, environnement, chimie, finances...) avec un bilan très positif : la plupart des participants ont signifié à l'issue de la journée le désir de poursuivre et de rendre compte des discussions par une publication commune.

Débattre ensemble pour agir ensemble, tel était le sens de ce travail commun que la FSU et Solidaires vont poursuivre, avec une prochaine rencontre sur « le partage de la richesse ». Après le colloque de novembre avec la CGT sur les questions de formation tout au long de la vie, cette seconde expérience conforte la FSU dans cette démarche de recherche de convergences basées sur un travail commun de réflexion poussé.

■ Claudie Martens

RENCONTRE FSU/CGT SUR LES RETRAITES
PRÉPARER LES MOBILISATIONS

La proximité d'un nouveau rendez-vous retraites décidé par Nicolas Sarkozy en 2010 (ouverture des discussions sans doute après les régionales, et décisions probables à l'automne avec le PLFSS⁽¹⁾) rend nécessaires des échanges entre organisations syndicales.

Le débat entre les deux organisations a montré des appréciations convergentes à la fois sur l'analyse et le bilan des réformes, et les inquiétudes sur les projets gouvernementaux. Le COR⁽²⁾ prépare son rapport sur une réforme systémique du système de retraites, une « fausse fenêtre » selon l'expression de la CGT, un « leurre » selon la FSU. Il s'agit donc d'inscrire la question des retraites dans l'agenda social dès janvier 2010, avec des problématiques bien différentes, qui visent à sauvegarder le régime par répartition et le niveau des pensions.

La FSU souhaite traiter particulièrement dans la bataille d'idées qui s'annonce, de la question des retraites des femmes, qui est emblématique des inégalités induites par la réforme, (des initiatives



intersyndicales ont déjà eu lieu) et de la question des jeunes, dont la confiance dans le régime par répartition est fondamental pour l'avenir. La FSU a fait la proposition d'une enquête à mener auprès des jeunes, sur leur représentation des retraites. La CGT s'est dite intéressée en proposant d'y associer l'UNEF et la JOC⁽³⁾, déjà partenaires d'un premier travail.

Le gouvernement entend s'appuyer sur le creusement des déficits publics pour lancer un nouveau programme de dégradation des retraites en 2010. Il est donc indispensable de lancer la campagne de mobilisation dès janvier. La FSU est disponible pour des rencontres avec toutes les organisations qui le souhaitent, et favorable à une réunion intersyndicale dès que possible, notamment dans le cadre de la parution du rapport du COR.

■ Anne Féray

(1) PLFSS : Projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

(2) COR : Conseil d'orientation des retraites.

(3) JOC : Jeunesse ouvrière chrétienne.

CONGRÈS FSU
LES ADHÉRENTS
DU SNES
ONT VOTÉ

Dans le cadre de la préparation des congrès fédéraux départementaux et nationaux, les adhérents du SNES étaient appelés à se prononcer sur l'orientation fédérale et le rapport d'activité.

Un peu moins d'un adhérent sur trois a participé au scrutin. Les syndiqués ont, comme ils l'avaient fait en mai dernier dans les élections internes du SNES, confirmé leur choix d'orientation : trois sur quatre ont voté pour la liste Unité et Action, soit autant qu'au vote fédéral de 2006. La progression d'École Émancipée se fait au détriment des autres listes minoritaires.

Orientations fédérales	Inscrits	Votants	Bl./N	Exprimés	UA	EE	Émancipation	PRSI	FU
2009	65 457	19 327	828	18 499	13 996	2 628	747	739	389
2009 en %		29,5 %			75,7 %	14,2 %	4,0 %	4,0 %	2,1 %
Variation 2009-2006	- 3 754	- 2 836	- 367	- 2 469	- 1 900	100	- 286	- 331	- 52
Variation 2009-2006		- 2,5 pts			- 0,1 pt	+ 2,1 pts	- 0,9 pt	- 1,1 pt	=

Pour l'ensemble des syndicats nationaux de la FSU, la tendance est la même. Unité et Action obtient 72,9 % (- 0,5 point), EE 18 % (+ 2,4), Émancipation 3,7 % (- 0,8), PRSI 3,1 % (- 1,3), FU 2,1 % (+ 0,2).

RAPPORT D'ACTIVITÉ FÉDÉRAL

	Pour	Contre	Abstention	Refus de vote	Exprimés
2009	13 192	1 215	4 048	359	18 814
2009	70,1 %	6,5 %	21,5 %	1,9 %	

Les syndiqués du SNES ont approuvé le rapport d'activité fédéral à 70,1% des suffrages exprimés, comme en 2006. Les votes « contre » progressent (+1,9 point) au détriment des abstentions. Pour l'ensemble des syndicats nationaux de la FSU, le rapport d'activité a été approuvé par 72,4% des suffrages. On note une tendance similaire entre les « contre » et les abstentions.

LES TROIS FENÊTRES DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Fenêtres	A	B	Exprimés
« Éducation »	6 364	6 446	12 810
« Formation et recrutement des maîtres »	8 429	4 124	12 553
« Vie fédérale »	9 120	3 291	12 411

Trois questions faisant plus particulièrement débat dans la fédération ont fait l'objet de rédaction différente. Sur la base des mandats du syndicat, la direction nationale du SNES s'était prononcée pour le rapport d'activité et en faveur des fenêtres B-A-A. La participation au vote sur ces points est plus faible.

Fenêtre « éducation », la version B est approuvée à une courte majorité par les syndiqués du SNES qui ont participé au vote. Ce résultat confirme que la conception de l'action fait débat dans le syndicat dans le contexte actuel et que nombre de syndiqués attendent du seul mouvement syndical et social les moyens d'imposer au gouvernement un changement radical de sa politique. Au niveau de la fédération, la fenêtre A recueille 51,8 % des suffrages.

Sur les questions de formation-recrutement des maîtres et de conception de la fédération, les syndiqués expriment un très large accord avec les orientations défendues par le SNES avec respectivement 67,1% et 73,5% de votes favorables. Au niveau fédéral, elles recueillent respectivement 61,2 % et 67,1 %.

Fort de ces votes, le SNES sera porteur au congrès fédéral d'une conception ambitieuse de la formation des maîtres et continuera à défendre la conception fondatrice de la FSU, fédération de syndicats nationaux, respectueuse des mandats de chacun d'eux, ayant le souci de l'efficacité, travaillant à des synthèses pour construire des mandats communs et des actions communes. Le SNES, porteur d'une conception largement partagée dans la FSU d'un système éducatif public au service de la démocratisation, œuvrera à l'élaboration d'un plan fédéral continu d'action.

■ E. Bressan

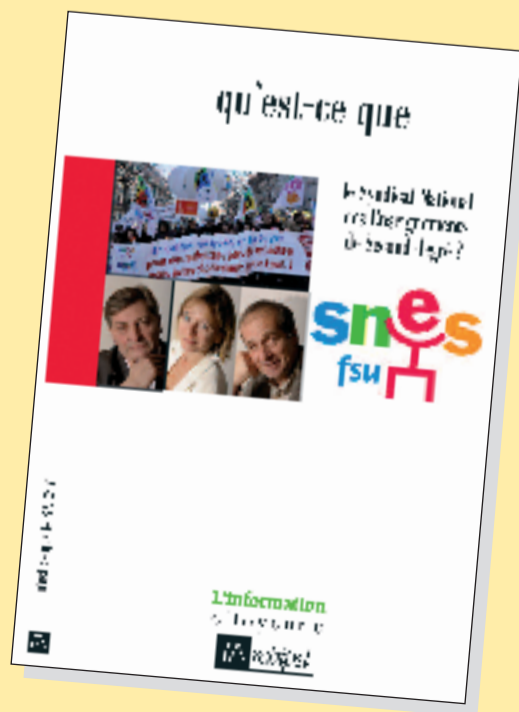
Élections au CNED

Le personnel du CNED devait, le 3 décembre 2009, voter pour ses représentants au Comité Technique Paritaire Central.

La FSU augmente sa représentativité : 3 postes sur 6 !

L'UNSA garde 2 postes et FO en obtient 1.

Une ombre au tableau : la participation diminue.



Qu'est-ce que le SNES ?

Pour mieux connaître notre histoire, nos valeurs, nos pratiques.

Pour comprendre notre organisation, notre fonctionnement et notre conception du syndicalisme.

Pour débattre de nos revendications confrontées aux enjeux du changement de l'école, de la société et du monde.

En vente dans toutes les bonnes librairies et par correspondance (10 euros, frais de port inclus) sur le site :

www.adapt.snes.edu

Qu'est-ce que le SNES ? Éditeur l'Archipel. Collection : l'Information citoyenne, 160 pages, paru en novembre 2009.

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

HISTOIRE DE LA FSU

R. Szajnfeld a joué un rôle important dans l'histoire de la FSU, puisqu'il était responsable du principal courant fondateur de la fédération ; à travers cet ouvrage, il décrit les phases d'enthousiasme qui président à toute création, et retrace aussi les moments douloureux liés à tout travail collectif. Ce livre permet de faire la lumière sur les points essentiels de notre fédération, ses valeurs, ses choix, son orientation... À la veille d'un congrès fédéral, il renseigne sur la complexité de la FSU, bien sûr, mais surtout sur sa richesse.

• *Histoire de la FSU*, Institut de recherche de la FSU, Éditions Syllepse, 15 euros.

LOCATIONS

Guadeloupe, stud. F3: 2/6 pers., 300-600€/sem. ds villa meubl., clim., pisc., vue mer, près plage, transp., marché, tennis. Tél. 05 90 85 14 66, dlracine@aol.com, www.http://mysite.verizon.net/chateauthierry/guadeloupe
Berlin, Charlottenburg, loue F2, 400€/sem. Tél. 06 20 60 26 59.
Paris centre 6^e, 2 pces, 4 pers., 450€/sem. Tél. 06 61 97 66 75.
Parc nat. Ht-Jura, coll. loue été-hiver chalet ind., tt cft, pied pistes, ski fond/alpin. Tél. 01 64 25 54 60.

Toscane et Venise, part. loue appts tt conf. Tél. 04 73 33 55 95.
Ile Maurice, appt 4 pers., 50 m plage, juill.-août. Tél. 06 78 94 39 82.
(73) Les Saisies, ski, coll. loue 2 p. ds station. Tél. 04 70 05 14 13.
Massif 7-Laux, chalet 12 pers., du 27/02 au 6/03/10. Tél. 04 76 35 35 41.
Paris 19^e, studio meublé, clair, calme, vue Sacré-Cœur, à louer 1^{er} janv. : 600 € c.c. Tél. 01 42 02 16 57.
Avignon, rech. loc. 2-3 pers., du 17 au 24 juill. Tél. 01 43 38 70 94.

Paris 13^e, 150 m métro BNF, F2 très calme, très clair, vac. scol. Paris et 15/01 au 27/01, 300€/sem., 50€/nuit. Tél. 06 67 54 66 58.
Tampon, Réunion, loue maison F4 meublée av. eau, EDF, jardin, bureau, 1 ch gd lit, 1 lit 1 pers., du 15/02 au 20/08/10, 800 €. tilcara64@yahoo.fr
Budapest, bel appt F2, 43 m², 2 pces tt cft, mblé entièrement neuf, cuis. tt éq. Au cre de Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). 70 €/j. Tél. 06 43 60 95 52.

DIVERS

Assoc. marseillaise recherche enseignants bénévoles, retraités ou actifs, pour soutien scolaire individuel d'enfants placés en maison d'accueil. Tél. 06 86 49 43 21 / 06 08 49 99 11.
300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1000€. Occasion, neufs, px importateur... livr. et SAV, ds toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, www.300pianos.fr
Vends piano droit, bon état, 400€. Tél. 01 40 35 77 63.

LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent 3 circuits touristiques de 10-12 jours en avril 2010 en Syrie, sur la Route de la Soie en Ouzbékistan, et en Libye. 2 circuits de 3 semaines au Mexique en juillet et au Vietnam en août. Pour de plus amples informations, contactez l'association au 06 09 27 04 31/05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

Publicité

Vient de paraître

Esthétique, santé, goûts et dégoûts, identité, autonomie, transgression, partage, construction de soi... autant de thèmes essentiels pour connaître et comprendre les adolescents en France aujourd'hui, autour de 4 grandes parties :

- Cultures alimentaires, cultures familiales et adolescences
- Corps adolescent et esthétiques
- Aliments "bons pour la santé" entre normes et réinterprétations
- Transmissions et mémoires alimentaires

À commander sur www.lemangeur-ocha.com

OCHA
Observatoire Civil des Habitudes Alimentaires
www.lemangeur-ocha.com

Raphael SZAJNFELD
Histoire de la FSU
Une parole étonnante (1983-1987)
Préface de Fernand Braudel
Syllepse IR

Athéna
La passion des voyages culturels

L'Association Athéna, spécialiste des voyages éducatifs dans le bassin méditerranéen.

Retrouvez tous nos voyages sur www.athena-voyages.com

Paris: Hopôlé | 204, rue de Vaucluse
69230 Saint-Genis-Lévol
Tél : 04 78 16 04 50 | Fax : 04 78 16 04 43
educatif@athena-voyages.com

